

Recommandation n° 74

Impact du changement climatique sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques

Les régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne (UE) – *Saint-Martin, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française, les Açores, Madère, les Canaries, Mayotte et La Réunion* – sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique en raison de leur situation géographique unique et de leur forte dépendance à l'égard des ressources marines, notamment l'augmentation de la température des océans et ses conséquences, telles que le blanchiment des coraux, l'acidification, les modifications des schémas migratoires des espèces et les phénomènes météorologiques extrêmes, qui ont tous un impact direct sur la durabilité de la pêche et les moyens de subsistance des communautés locales.

Réchauffement des océans

Le réchauffement des océans est l'un des impacts les plus transversaux, entraînant des changements profonds dans la répartition des espèces, leur comportement et la productivité des écosystèmes. La hausse des températures est associée à une modification des routes migratoires des grandes espèces pélagiques, notamment différentes espèces de thon, qui ont tendance à se déplacer vers des latitudes plus septentrionales ou vers des zones où les conditions environnementales sont plus stables, réduisant ainsi leur disponibilité saisonnière dans des régions telles que les Açores et les Canaries. Ce phénomène compromet la prévisibilité des pêcheries et affecte directement la stabilité économique des flottes artisanales qui dépendent de ces ressources¹.

Dans l'océan Indien, l'augmentation de la température et la dynamique océanique au large de *La Réunion* modifient également la répartition et l'abondance des espèces commerciales². Des recherches récentes sur le *thon albacore* (*Thunnus albacares*) et le *thon obèse* (*Thunnus obesus*) montrent que les captures sont fortement liées à la variabilité de la température, de la salinité et des courants dans les 400 premiers mètres de la colonne d'eau, renforçant ainsi le lien entre les changements physico-océanographiques et la productivité halieutique. Parallèlement, plusieurs espèces côtières et pélagiques de petite et moyenne

¹ Triatlant (Horizon 2020, Union européenne). Migration du thon dans l'océan Atlantique

² Variabilité interannuelle des captures de thon albacore (*Thunnus albacares*) et de thon obèse (*Thunnus obesus*) dans le sud-ouest de l'océan Indien tropical et son lien avec la variabilité climatique. Frontiers in Marine Science, 2022.

taille ont enregistré des déclinés marqués, associés à la réduction de la productivité primaire et au réchauffement des eaux.

À Madère, la Direction régionale des pêches a identifié des changements significatifs dans la l'occurrence d'espèces traditionnellement abondantes et utilisées comme appâts, notamment le chinchard (*Trachurus sp.*) et le maquereau (*Scomber colias*), localement appelé « ruama ». Des études présentées lors du IIIe Congrès national des biologistes montrent qu'entre 1997 et 2007, les débarquements de maquereau ont diminué d'environ 81 %, tandis que ceux de chinchard (*Trachurus picturatus*) ont enregistré des fluctuations importantes, suggérant un déclin global de l'abondance de ces espèces³. Aux Canaries, les espèces pélagiques de petite et moyenne taille ont connu des déclinés marqués en raison de la combinaison de l'augmentation de la température de la surface de la mer et de la réduction de la productivité primaire. Ces espèces jouent un rôle écologique essentiel dans les écosystèmes marins, servant de lien entre les niveaux trophiques inférieurs et supérieurs et constituant des proies fondamentales pour les espèces de plus grande valeur commerciale⁴.

La vulnérabilité des espèces aux maladies augmente également sous des températures extrêmes, comme le montre la mortalité massive de mérour (*Epinephelus marginatus*) enregistrée aux Açores en 2024, associée à des infections aggravées par des conditions thermiques anormales⁵.

En Guyane française, la pêche à la crevette, activité traditionnelle structurante, connaît un déclin marqué en raison du réchauffement de l'eau et de la dégradation des zones de mangroves, essentielles aux cycles reproductifs de cette espèce⁶. En 2022, la région a connu un épisode de précipitations exceptionnelles, avec des valeurs environ quatre fois supérieures au maximum précédemment observé. Les études et campagnes d'échantillonnage actuellement menées par IFREMER dans la région indiquent un impact direct sur le déclin du nombre d'alevins de corvinata (*Cynoscion acoupa*) observés dans les échantillons prélevés, ce qui suggère des impacts possibles de l'augmentation de la température de l'eau sur les cycles de reproduction de cette espèce⁷.

Les exemples susmentionnés démontrent que les changements climatiques

³ Alves, A., Faria, G. & Vasconcelos, J. (2008). Brève description des pêcheries de petits poissons pélagiques et démersaux dans l'archipel de Madère [Rapport technique]. Direction régionale des pêches, Madère.

⁴ Approfondir notre perspective sur les petits et moyens poissons pélagiques : étude de cas dans les îles Canaries (nord-ouest de l'Afrique, Espagne). Journal of the Marine Biological Association of the United Kingdom, Université de Cambridge. 2024.

⁵ Le réchauffement de la mer à l'origine du rejet et de la mort des mérour aux Açores. Institut Okeanos de l'Université des Açores, 2024.

⁶ Diop, B., Blanchard, F., & Sanz, N. (2018). Les mangroves renforcent la résilience de la pêche à la crevette en Guyane française face au réchauffement climatique.

⁷ Trans Océans Tortues Marines (TOTM)

n'affectent pas seulement l'abondance des espèces, mais modifient aussi de manière structurelle le fonctionnement des écosystèmes marins, augmentant l'incertitude des pêcheries, affaiblissant la résilience des espèces et mettant en péril la durabilité économique des communautés de pêcheurs des RUP.

Blanchiment et mortalité des récifs coralliens

L'augmentation de la température des océans provoque également le blanchiment et la mortalité des récifs coralliens, essentiels à la biodiversité marine, qui constituent des habitats fondamentaux pour de nombreuses espèces dépendantes de ces écosystèmes.

Un exemple flagrant de ce phénomène s'est produit à *Saint-Martin*, où la *Fondation pour la Nature de Sint Maarten* a enregistré, en 2018, des épisodes de blanchiment important lors de ses campagnes annuelles de surveillance⁸.

Cette tendance s'est aggravée ces dernières années. En 2023, en Martinique, 95 % des coraux surveillés ont présenté des signes de blanchissement et 34 % ont enregistré une mortalité, ce qui constitue l'un des événements les plus graves jamais documentés sur le territoire.⁹ La même année, la Guadeloupe a également connu un épisode de blanchissement d'une ampleur sans précédent depuis 2005. Cette dégradation des récifs compromet directement la biodiversité marine locale, y compris des espèces emblématiques telles que les raies manta (*Mobula alfredi*) observées à Mayotte, et menace la durabilité socio-économique des pêcheries côtières qui dépendent de ces habitats.

À *La Réunion*, les récifs coralliens sont également soumis à des pressions croissantes en raison de l'augmentation de la température de l'eau et de l'acidification des océans. En réponse à ce phénomène, le projet CORAIL Réunion (*Colonisation de Récifs Artificiels à l'Île de La Réunion*) a été lancé, sous la direction du *Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion* (CRPMEM La Réunion). Ce projet développe des récifs artificiels qui fournissent de nouveaux habitats aux ressources halieutiques, soutiennent la pêche artisanale locale et réduisent la pression exercée sur les récifs naturels, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité côtière et à la résilience écologique de la région.

La restauration des habitats sensibles, en particulier des récifs coralliens, est devenue un élément central des stratégies mondiales d'adaptation au changement climatique¹⁰. Dans les RUP françaises, l'Initiative française pour les récifs coralliens

⁸ Fondation pour la nature de Saint-Martin. (2018). *La Fondation pour la nature de Saint-Martin constate un blanchiment des coraux lors de ses relevés annuels des récifs coralliens.*

⁹ Parc Naturel Marin de Mayotte (s.d.). *Le récif corallien sous pression.* Office français de la biodiversité.

¹⁰ Hein, M. Y. et al. (2020). *La restauration des récifs coralliens comme stratégie d'amélioration des services*

(IFRECOR) joue un rôle central dans la mise en œuvre de ces stratégies, en soutenant des actions de surveillance, de transplantation corallienne, de création de récifs artificiels et des programmes éducatifs axés sur la conservation, afin de renforcer la résilience côtière, de protéger les communautés de pêcheurs et de préserver la biodiversité¹¹. Les expériences menées dans d'autres régions insulaires exposées, telles que les îles Fidji, montrent que les structures hybrides de récifs artificiels et les techniques de régénération corallienne peuvent améliorer ces résultats, offrant ainsi des références utiles.

Prolifération d'algues envahissantes

Le changement des conditions océaniques a également favorisé la prolifération de macroalgues, notamment les sargasses (*Sargassum natans* et *Sargassum fluitans*) dans les régions ultrapériphériques de l'Atlantique Ouest (mer des Caraïbes) et l'algue *Rugulopteryx okamurae* dans les RUP de l'Atlantique Est (principalement aux Açores et aux Canaries). L'augmentation de la température de l'eau accélère la croissance des macroalgues ; les changements dans les courants océaniques transportent ces masses algales de l'Atlantique tropical vers les côtes des Caraïbes et de l'Amérique du Sud ; et l'intensification du ruissellement des nutriments - résultant de précipitations extrêmes et de changements dans l'utilisation des sols - alimente encore davantage le phénomène. L'arrivée massive et récurrente de macroalgues dans les zones côtières perturbe considérablement les activités de pêche, rendant difficile l'accès aux zones de capture, modifiant la répartition des espèces côtières et pélagiques, endommageant les engins de pêche et les moteurs des bateaux et détériorant les écosystèmes côtiers sensibles.

En Martinique, ces phénomènes ont même conduit à des pertes totales de biomasse élevée, à la suite de l'accumulation massive de sargasses et des épisodes d'anoxie autour des fermes de pisciculture marine.

Phénomènes météorologiques extrêmes

Au niveau atmosphérique également, on observe une aggravation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes dans les régions ultrapériphériques, avec des répercussions directes tant sur la sécurité des communautés côtières que sur le fonctionnement des flottes de pêche, en raison de :

- La destruction ou les dommages importants causés aux ports, aux rampes

écosystémiques : guide des méthodes de restauration des coraux. Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et Initiative internationale pour les récifs coralliens.

¹¹ *Bowden-Kerby, A. et al. (2025). Création d'un plan national d'adaptation au changement climatique axé sur les coraux : le cas des Fidji.*

d'accès et aux infrastructures d'abri ;

- La perte de navires, d'engins de pêche et d'équipements essentiels ;
- Des dégâts importants sur les infrastructures de pisciculture marine et des pertes de biomasse élevée qui ont eu pour conséquence des pertes d'exploitation pour les entreprises ;
- De longues périodes d'inactivité de la pêche et un risque accru pour les équipages lorsqu'ils sont en mer ;
- La dégradation des habitats marins côtiers, avec des effets indirects sur les ressources halieutiques.

À *Saint-Martin*, des phénomènes extrêmes tels que l'ouragan Irma (2017) ont révélé la profonde vulnérabilité de l'île, qui reste exposée à des événements météorologiques défavorables de grande ampleur. Plus récemment, des épisodes de pluies intenses ont provoqué des inondations importantes¹². Les projections climatiques indiquent également que la température moyenne de l'air pourrait augmenter de 2,5 °C à 3,5 °C d'ici 2080, ce qui aurait des implications directes sur la sécurité et la productivité des activités de pêche.

En *Guadeloupe*, le passage de l'ouragan Maria en 2017 a causé de graves destructions, en particulier dans les zones côtières, les infrastructures portuaires, et les entreprises de pisciculture marine.

En Martinique, des précipitations extrêmes se sont produites pendant la saison des pluies, notamment lors de l'ouragan Dean en 2007, qui a provoqué des inondations à grande échelle.

En *Guyane française*, entre 1970 et 2004, une augmentation de 0,65 °C de la température moyenne de la surface de l'eau a été enregistrée, affectant les habitats et la structure des populations de poissons.¹³ Le projet Guyaclimat, présenté en 2024, prévoit que le réchauffement se poursuivra jusqu'en 2100, influençant le climat régional et les écosystèmes aquatiques¹⁴.

Dans l'océan Indien, des phénomènes extrêmes tels que le cyclone Fakir (2018) et le cyclone Garance (2025) ont causé des dégâts importants à *La Réunion*. À *Mayotte*, le cyclone Chido (2024) a également été un événement destructeur de grande ampleur.¹⁵

Quant aux Açores et à Madère, elles sont confrontées à une intensification des

¹² *Les effets du changement climatique déjà visibles à Saint-Martin.*

¹³ Thiéblemont, R., Le Cozannet, G., D'Anna, M., Idier, D., Longueville, F. et al. (2023). « Inondations chroniques dues à l'élévation du niveau de la mer en Guyane française ».

¹⁴ Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). (2024). *GuyaClimat : l'impact du changement climatique sur une série de paramètres physiques en Guyane française.*

¹⁵ *Le Monde* (2024), « Mayotte : les dégâts causés par le cyclone Chido vus du ciel ».

tempêtes, des vents violents, des pluies torrentielles et des périodes prolongées de mauvais temps.¹⁶

L'aggravation de ces phénomènes météorologiques représente donc un défi majeur qui nécessite des mesures renforcées de prévention, d'adaptation et de soutien socio-économique aux communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs des régions ultrapériphériques.

Organisations régionales de gestion des pêches

Les développements récents au sein des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) des espèces pélagiques hautement migratoires montrent une tendance claire à intégrer le changement climatique dans leurs évaluations scientifiques et leurs plans de gestion. Dans le cas de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT (CICTA)), une résolution spécifique sur le changement climatique a été adoptée en 2022, dans laquelle il a été convenu d'examiner les impacts potentiels du climat sur les espèces cibles et non cibles, ainsi que des mesures visant à réduire ou à atténuer ces impacts, et de créer un groupe conjoint d'experts sur le changement climatique. Ce processus a conduit, en 2024, à l'adoption d'un [plan d'action sur le changement climatique](#) et à la création d'un groupe de travail permanent chargé de faciliter le dialogue entre les scientifiques et les gestionnaires, les questions climatiques figurant désormais régulièrement à l'ordre du jour scientifique et décisionnel de l'organisation¹⁷.

Aquaculture

L'augmentation des températures moyennes intensifie l'évaporation de l'eau douce dans les réservoirs, les rivières et les aquifères, aggravant les situations de pénurie d'eau, comme cela s'est produit à *Mayotte* qui, en 2023, a été confrontée à une crise sans précédent, avec un rationnement de l'eau jusqu'à quatre jours par semaine, ce qui a eu des répercussions directes sur des secteurs tels que l'aquaculture, qui dépend d'un approvisionnement régulier pour contrôler la salinité et faire fonctionner les viviers¹⁸.

On note également une augmentation de la puissance des ouragans. Les ouragans de catégorie 5 sont devenus beaucoup plus fréquents et les structures de pisciculture marine sont rarement épargnées. Lors du passage de l'ouragan Maria en Guadeloupe en 2017,

¹⁶ [Gouvernement des Açores. \(22 janvier 2025\). *Le FUNDOPESCA activé dans la région pour environ 700 professionnels du secteur.*](#)

¹⁷ Kelly A. Kryc, Ph.D. Présidente, Réunion des experts sur le changement climatique de la CICTA (2023 et 2024). Groupe de travail sur la pêche pélagique, 17 septembre 2025.

¹⁸ [Le Monde \(2023\). *Craintes de pollution massive alors que la crise de l'eau oblige une île française de l'océan Indien à se tourner vers les bouteilles.*](#)

malgré les efforts de prévention mis en œuvre (immersion des cages), la principale ferme de Guadeloupe a perdu la moitié de son biomasse élevée. Outre la perte sèche, la perte d'exploitation subie les mois suivants a failli anéantir l'entreprise.

Les exemples ci-dessus montrent à quel point l'aquaculture est particulièrement vulnérable au changement climatique¹⁹. Le manque d'eau et les variations brusques de température et de salinité affectent la croissance, la survie et l'état sanitaire des organismes cultivés, ce qui peut augmenter la mortalité et le risque de maladies. Dans le même temps, ils exigent un effort accru de gestion et d'investissement dans les infrastructures et les mesures d'adaptation, en particulier dans les petites exploitations, qui disposent de moins de ressources pour relever ces défis.

Pêche illicite, non déclarée et non réglementée

En ce qui concerne la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), le changement climatique redéfinit le contexte dans lequel elle opère. Le réchauffement des océans et les modifications des systèmes de courants devraient entraîner une redistribution significative des stocks, y compris l'ouverture de nouvelles zones de pêche à des latitudes élevées et des changements dans des régions de grande importance productive. Ces dynamiques pourraient intensifier la concurrence pour l'accès aux ressources, accroître la pression sur les zones marines protégées et aggraver les conflits dans les zones frontalières maritimes ambiguës ou contestées, y compris dans les régions déjà marquées par des tensions géopolitiques.

Sur le plan socio-économique, l'aggravation de la pression climatique sur les communautés côtières vulnérables, associée à la baisse de productivité de certaines pêcheries, peut conduire certains opérateurs à se livrer à des pratiques INN et renforcer l'emprise des réseaux criminels organisés dans le secteur. Les tendances identifiées indiquent une augmentation des risques liés aux conditions de travail abusives à bord, une convergence entre la pêche INN et d'autres marchés illicites, et des interactions plus asymétriques entre les grandes flottes industrielles et les pêcheries artisanales. Parallèlement, la modification des modèles d'activité des flottes et la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes posent des défis supplémentaires aux systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance, rendant nécessaire l'adaptation des modèles de contrôle, le renforcement de la coordination entre les organisations internationales et l'amélioration de la transparence dans les chaînes de valeur – y compris la propriété des

¹⁹ [FAO. \(2019\). Travaux de la FAO sur le changement climatique : Pêche et aquaculture](#)

navires et les accords d'accès – afin d'éviter que la crise climatique ne soit utilisée pour développer la pêche INN²⁰.

Le CCRUP recommande donc aux **États membres concernés** (France, Espagne et Portugal) :

1. **Élaborer et mettre en œuvre des plans régionaux d'adaptation au changement climatique qui tiennent compte de l'évolution des écosystèmes marins des RUP** et garantissent la résilience de la pêche, de l'aquaculture et des communautés côtières ;
2. **Renforcer la protection et la restauration des habitats côtiers essentiels**, tels que les coraux et les mangroves, qui sont fondamentaux pour la reproduction et la stabilité des populations ;
3. **Mise en place de protocoles spécifiques de gestion et d'atténuation de la prolifération des macroalgues dans les RUP**, garantissant la continuité des opérations de pêche et la protection des infrastructures ;
4. **Trouver des solutions pérennes pour sauvegarder les entreprises en cas de pertes liées aux conséquences du réchauffement climatique** : augmentation des seuils d'aides *de minimi* à la pêche et à l'aquaculture (aujourd'hui très inférieurs à ceux des autres secteurs d'activité), intervention auprès des assurances pour qu'elles puissent proposer des contrats accessibles et conformes aux réalités des entreprises des RUP, révision de la fiscalité pour permettre aux entreprises de provisionner des pertes potentielles liées aux catastrophes naturelles à l'instar de ce qui se fait en agriculture.

Compte tenu également du caractère transversal des impacts climatiques dans les RUP – qui touchent à la biodiversité, à la pêche, à l'aménagement du littoral, aux infrastructures et à l'adaptation au changement climatique –, les mesures nécessaires impliquent plusieurs directions générales de la Commission européenne. **Nous recommandons donc à la Commission européenne, notamment à la DG MARE, à la DG REGIO, à la DG ENV et à la DG CLIMA :**

1. **De créer des lignes spécifiques pour les RUP dans les programmes**

²⁰ Haenlein, C. (2025). *Tendances de la pêche INN dans un monde en réchauffement – Une analyse globale*. Royal United Services Institute (RUSI). Groupe de travail sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, 17 septembre 2025.

- européens d'observation et de modélisation du climat marin**, en assurant la collecte continue de données océanographiques et biologiques pertinentes pour la gestion de la pêche, de l'aquaculture et des questions maritimes ;
2. Promouvoir **des mécanismes financiers spécifiques pour soutenir la modernisation résiliente des infrastructures et des navires des RUP**, y compris des technologies adaptées aux conditions environnementales émergentes ;
 3. Promouvoir **la coopération scientifique avec les États membres et les pays tiers**, en garantissant l'harmonisation des données et le partage d'informations sur les changements dans la répartition des espèces et les écosystèmes marins ;
 4. **Intégrer les RUP en tant que zones prioritaires dans les programmes d'adaptation au changement climatique et de résilience côtière**, en garantissant un financement structuré pour les travaux portuaires et la protection côtière ;
 5. **La création d'un programme européen de restauration des récifs et des habitats côtiers dans les RUP**, inspiré des meilleures pratiques internationales, avec un financement dédié dans les programmes FEAMPA, LIFE et Horizon Europe, en collaboration avec les institutions scientifiques régionales ;
 6. **Création d'un programme européen pour des infrastructures côtières résilientes au climat** - y compris des pontons, des ports et des abris adaptés aux cyclones et aux tempêtes extrêmes - **destiné spécifiquement aux RUP** ;
 7. **Créer un mécanisme inter-DG pour la coordination des politiques d'adaptation au changement climatique dans les RUP**, en garantissant la cohérence entre la pêche, la biodiversité, le climat et la cohésion territoriale.